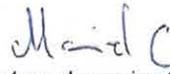


Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1<sup>er</sup> signataire

Morisod Carole

  
Signatures des cosignataires

Cosignataires

Arlettaz Pauline  
Carron Eveline  
Gex-Fabry Romain

  
  
  
Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

## Titre

### Pour un plan financier quadriennal détaillé

#### Texte de l'intervention

Comme vous le savez, notre commune prévoit d'investir des sommes importantes :

- La rénovation du complexe des Perraires pour au moins CHF 40 mios,
- Le déplacement de la ligne ferroviaire AOMC pour CHF 3.2 mios, sans compter tous les aménagements nécessaires pour mener à terme ce projet, tels que la modification du centre du village de Collombey ,
- La mise en place d'une nouvelle déchetterie,
- Et tous les autres projets relatifs aux objectifs d'investissements prévus dans le programme de législature 2025-2028.

Soyons clair, nous soutenons une commune qui souhaite investir pour le bien-être de sa population.

Toutefois, nous nous questionnons sur la manière de financer ces projets, sachant que la marge d'autofinancement est depuis plusieurs années qualifiée de moyenne et que le plan financier quadriennal 2025-2028 ne présente que des excédents de charges sur les exercices à venir. De plus, les investissements réalisés ont un coût de fonctionnement sur les années à venir qui impactera de facto le compte de fonctionnement (amortissement, entretien, énergie,...).

N'oublions pas que le parlement a décidé en automne dernier, lors de la révision de la loi fiscale, d'une baisse conséquente d'entrées financières de près de CHF 30 mios pour les communes. De plus, en mai dernier, une diminution de l'impôt sur les droits de mutation a été validé par une courte majorité par le Grand Conseil. Cette nouvelle décision législative va encore péjorer les recettes fiscales communales.

Rappelons qu'il est courant de constater des dépassements de budget plus ou moins importants sur des projets de construction. Quelle qu'en soit la cause, cela représente des incertitudes de financement entre la validation du projet et sa réalisation. Une planification financière et un suivi des objets s'avèrent dès lors essentiels.

Enfin, dans son rapport sur le Budget 2025, la COGEST a indiqué : « L'analyse du plan quadriennal par la Cogest est rendue difficile par le manque d'informations. Nous aurions apprécié obtenir le détail des montants par objet. »

## Conclusion

Afin d'avoir une vision claire du montant prévu pour les investissements futurs à court et moyen termes, nous prions la municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce qu'un plan financier quadriennal détaillé (par objet) a été rédigé ?
2. Le cas échéant, pourriez-vous le transmettre au Conseil général ?

Collombey-Muraz, le 12 mai 2025

1<sup>er</sup> signataire : *d-c*